

l'echo briacain

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

TRIMESTRIEL

N° 10 DU 18 Novembre 1985



Avant rénovation

LES PERMANENCES EN MAIRIE

Maire ou adjoints	: Mardi - Jeudi - samedi (10h à 12 h)
Arim	: les 1 ^{er} et 4 ^e mardi de chaque mois (9h30 à 12h)
M.S.A.	: Mercredi de 10h à 12h
Sécurité sociale	: Mercredi de 9h à 12h
Caisse d'Epargne	: Mercredi et samedi (10h30 à 11h45)
Bibliothèque	: Mercredi de 14 h à 16 h Vendredi de 16h30 à 17h30
GRDA	: Jeudi de 10h30 à 12h
I.V.D.	: 1 ^{er} et 4 ^e lundi de chaque mois (9h30 à 12 h)

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 AOUT 1985

- Création d'un syndicat intercommunal

En janvier 1984, la Création de l'entente intercommunale avait permis aux Elus des communes de la Région de Bourbriac de mener une réflexion concertée sur L'avenir de la Région. Après 18 mois de réflexion en commun, les communes proposent de transformer l'entente intercommunale en syndicat intercommunal à vocation multiple.

(voir article page)

Le conseil municipal délègue A. Le Douche - C. Tartivel et P. Le Provost pour représenter la commune au syndicat.

- Travaux d'utilité collective (TUC)

Les stages TUC autorisés en début 1985 se sont achevés. Le conseil municipal décide de les renouveler à compter du 1er octobre 1985 pour une durée de 6 mois :

2 stagiaires sont encadrés par les services municipaux :

Briac Barbot et Loïc Le Breton

2 stagiaires sont placés au C. E. G. Jules Ferry :

Didier Carré et Gilbert Ropars

- Emprunts

Conformément au budget primitif, la municipalité contracte différents emprunts pour financer les investissements projetés.

- Pour les travaux d'équipements courants : un emprunt de 230 000 F auprès de la CAECL au taux de 11,25 % remboursable sur 12 ans.

- Pour le bloc sanitaire de l'aire naturelle : un emprunt de 54 000 F à taux révisable sur 15 ans.

- Pour la restauration de la Fontaine St BRIAC : un emprunt de 105 000 F également à taux révisable sur 15 ans.

- Ecole de St Houarneau

Suite à la fermeture de l'école, le conseil municipal, selon une demande de Mme Noël, accepte de lui louer le logement jusqu'au 31 décembre 1985. Le loyer mensuel est fixé à 500 F/mois.

Le matériel de la cantine est prêté pour une année à l'école de Magoar.

- Service incendie

L'installation de la radio au garage des pompiers nécessite l'acquisition d'un pylône. Ce pylône sera fourni par les Ets Guillome de PONTIVY pour un montant de 5 179,97 F. Le service départemental d'incendie subventionne en partie le matériel.

- Scolarisation de la commune

Pour des raisons liées à leur activité professionnelle des parents souhaitent scolariser leurs enfants sur le lieu de travail situé hors de la commune. (enfants des écoles maternelle et primaire publiques.) Les parents envisagent de demander une participation financière de la commune équivalente à celle dont ils bénéficiaient lorsque leurs enfants étaient scolarisés à Bourbriac.

A l'unanimité, le conseil, considérant que la capacité de scolarisation étant suffisante sur la commune, refuse sa participation.

- Modification dans les Délégations

M. Th. LE PARC et Y. BOTREL ont informé le conseil municipal de leur décision de démissionner de la commission information. Le conseil a pris acte de ces démissions. Ils ne prendront donc plus part à la rédaction du Bulletin Municipal.

Devant quitter Bourbriac pour des raisons professionnelles, Mme DUEGAIN démissionne de sa fonction d'adjoint pour celle de conseillère municipale.

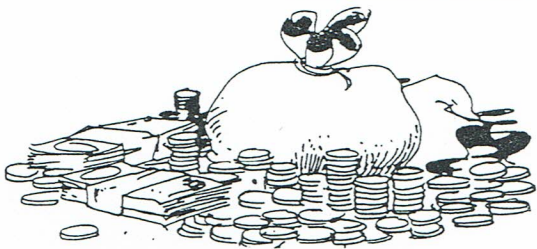
- Divers

Vente de Terre Végétale : A la suite de la construction d'un boulodrome et d'un parking au terrain des sports, de la terre végétale est en vente à 30 F le M3.

REUNION DU CONSEIL DU 22 OCTOBRE 1985

1) Budget supplémentaire

Sur proposition de la commission des Finances, le conseil a procédé aux réajustements nécessaires du budget en fonction des recettes et des dépenses complémentaires survenues depuis le vote du budget primitif.



En Fonctionnement : Recettes complémentaires : (211 416 F)

Comprenant essentiellement :

Taxe au droits de Mutation	51 893 F
Impôts directs	38 620 F
Recouvrements divers, vente terre...	30 575 F
Dotation globale de fonctionnement (supplément)	9 922 F
Reprise excédent	73 061 F

Dépenses complémentaires : (105 831)

Représentées principalement par :

Participation cantine scolaire (complément)	10 000 F
Informatique Ecole St BRIAC	10 000 F
Autres subventions (voir ci-dessous)	6 297 F
Prélèvements pour dépenses d'investissement	66 384 F

En Investissement, compte tenu de l'excédent budgétaire, des travaux complémentaires seront réalisés au titre de l'exercice en cours : dont en particulier

- Pose d'un revêtement en résine sur le terrain de tennis (non prévu au projet initial : dépense de l'ordre de 30 000 F).

- Deuxième phase d'aménagement du parking au terrain des sports : réalisation de l'empierrement.

- Aménagements dans les bâtiments communaux :

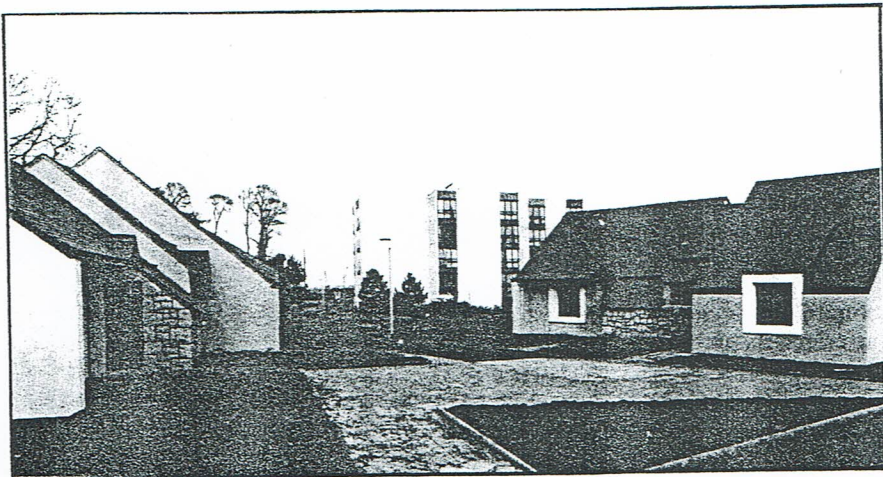
Pose de fenêtres isolantes à la perception et au presbytère (Charges réparties entre l'état, la paroisse et la commune.)

- Achat de panneaux pour la rénovation du plafond au foyer du terrain des sports : dépense de l'ordre de 5 000 F.

L'ensemble des investissements complémentaires nécessite un prélèvement pour auto-financement de 66 384 F.

L'excédent prévisionnel du budget 1985 est donc de 105 585 F.

2) Opération pavillons locatifs



L'office des HLM de Guingamp a adressé une demande d'achat de lots (cinq dans un premier temps) au lotissement de Coat-Liou pour y construire des pavillons locatifs. Le conseil donne un avis favorable sur le principe de cette réalisation.

3) Jardin de l'ancien presbytère

Dans l'opération d'aménagement du jardin de l'ancien presbytère le

conseil décide d'abaisser le mur du fond et de consolider le mur d'enceinte. Les travaux sont confiés à l'équipement.

4) Subventions complémentaires

De nouvelles demandes de subventions sont parvenues en mairie au cours de l'été. Parmi celles-ci la commission des Finances a proposé d'en retenir trois soit :

- Caisse des Ecoles : 2 000 F
- TY AN HOLL : 1 000 F (Association de la région Guingampaise qui recueille en hiver les personnes démunies de toute ressource)
- M. S. I. N. : 1 000 F (Mort Subite Inexpliquée du Nourrisson.)

5) Projets 1986 : demande de subvention

- Pour la réfection du chemin de Cornambual à Crech'Cant (Montant prévisionnel des dépenses 480 000 F.)
- Pour la réalisation d'une piste d'athlétisme.

6) Lotissement de Coat-Liou

Dans le premier projet du futur lotissement, route de Coat-Liou, la superficie des lots varie de 600 à 1 000 M².

Le conseil demande de modifier ce projet et d'inclure quelques lots de superficie plus importante pour répondre à des demandes éventuelles de futurs candidats à la construction.

7) Divers

- Nouveau cimetière : Projet de plantation le long du mur.
- Aire naturelle : Réalisation de panneaux de signalisation.
- Suite à la demande de Mr FONTES de réaliser un escalier en bas du Parking de l'ancien CEG près des garages, le conseil diffère sa décision à la fin des travaux sur le bâtiment

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS

Commission d'urbanisme du 30 Septembre 1985

- Demande de certificat d'urbanisme présentée par Mr Le Cocguen Marcel pour un terrain situé route de Coat-Liou . Refus , l'accès à ce terrain est insuffisant .
- Demande de certificat d'urbanisme présentée par Mme Clavreuil pour un terrain situé à proximité du lotissement de Coat-Liou . Accord .
- Demande de certificat d'urbanisme présentée par Mme Porpé pour un terrain situé à Roudoué . Accord .
- demande de certificat d'urbanisme présentée par Mr Le Jehan Robert pour un terrain situé à la Villeneuve . Accord .

le s.i.e.r.b.

(SYNDICAT INTER COMMUNAL D'EQUIPEMENT DE LA REGION DE BOURBRIAC)

En 1983, le conseil municipal avait décidé la mise en place d'une nouvelle commission : La Commission Développement et Emploi. Au cours de l'année la commission composée d'élus et de représentants des différentes filières locales (Entrepreneurs, Commerçants, Agriculteurs, Artisans) avait engagé une réflexion sur les possibilités de développement.

Pour étayer cette réflexion, il était nécessaire au départ de recenser les activités existantes et d'analyser leurs successions, leurs possibilités d'extension... Avec le concours du service économique de la Chambre de Commerce et des Métiers, une enquête fut réalisée auprès des 70 entreprises de la commune. Cet important travail a été riche d'informations et a servi de document de référence pour les travaux ultérieurs.

L'analyse de l'existant et des voies de son développement nous a rapidement montré que, compte tenu du contexte économique difficile et des orientations Régionales et Départementales en matière d'aide notamment, il n'est pas souhaitable de mener des projets à l'échelon d'une commune.

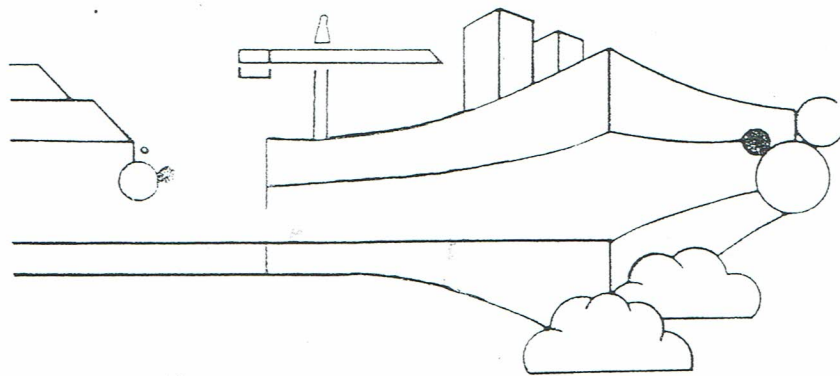
A l'initiative de la commune de Bourbriac, des contacts ont été pris en début d'année 1984 pour envisager d'élargir la réflexion au niveau cantonal. Le 25 janvier 1984, une réunion importante s'est tenue à la Mairie de Bourbriac en présence de Monsieur Le Sous Préfet, et de représentants du Comité d'Expansion Economique. Les élus des communes de Bourbriac, Kérien, Magoar, Plésidy, Saint Adrien, Pont Melvez, Senven-Lehart, Moustéru et Coadout ont alors décidé de constituer une entente Intercommunale, structure de concertation pour examiner la possibilité d'actions communes.

Pour essayer d'avancer rapidement dans la réflexion et de déboucher sur des projets concrets, trois commissions restreintes ont été mises en place. Elles se sont réunies à plusieurs reprises en 1984 et 1985.



LA COLLABORATION INTERCOMMUNALE

La commission Développement Economique a commencé par faire un état des lieux des différents équipements et étudié les possibilités de promotion d'installation ou d'extention d'entreprises (usines relais, zone d'activité, location crédit bail...) Les élus des différentes commune ont présenté leurs projets dans ce domaine ; plusieurs communes envisageaient en particulier de créer une zone artisanale, qui risquait de ne pas se lotir rapidement. Un large consensus s'est réalisé sur l'idée d'une zone artisanale intercommunale. Les communes participeraient financièrement à sa viabilisation proportionnellement à l'importance de leur population communale (critères à préciser) et en retireraient les bénéfices selon la même règle. Cette réalisation sera bénéfique pour l'ensemble des communes car une dynamique intercommunale offre des possibilités bien supérieures, et en particulier pour les communes les moins importantes qui ne pouvaient envisager une réalisation de cette nature à leur échelon communal. L'étude de l'emplacement est confiée à la D.D.E.



La commission Agriculture s'est particulièrement penchée sur deux problèmes d'actualités dans notre région qui sont étroitement liés :

les successions et l'installation de jeunes agriculteurs. Elle a recensée sur le territoire de l'entente, avec le concours de L'A.D.S.E.A. les exploitants agés de plus de 55 ans, sans successeurs et dont l'exploitation sera viable dans le cadre de l'installation d'un jeune. Dans une seconde phase, elle se propose d'étudier en temps utile avec l'exploitant, les possibilités de cette succession.

Par ailleurs la commission a étudié l'installation de jeunes dans des productions peu implantées dans la région notamment la production porcine.

La commission Tourisme s'est fixée comme objectif d'harmoniser la promotion d'équipements et d'animation touristiques. Les réalisations actuelles apparaissent complémentaires et non concurrentes. Les équipements existants ne sont pas négligeables (Gîtes d'étape, Gîtes ruraux, Chambre d'hôte, Camping, Aire naturelle, Sentier de grande randonnée, Centre équestre...) Les capacités d'accueil et d'hébergement paraissent aujourd'hui suffisantes par rapport aux structures d'animation culturelle et sportive de loisirs. Récemment il y a eu des réalisations très intéressantes : Centre equestre - Association d'archéologie - Terrain de tennis. Des projets concrets sont actuellement en cours d'élaboration et pourraient être intégrés dans une structure de pays d'accueil Intercantonale dont la mise en place semble en bonne voie.

Cette phase de réflexion était en fait un préliminaire à toute action commune. Elle s'est déroulée dans un excellent esprit de collaboration avec le concours efficace de Monsieur DAGORN de la Sous Préfecture et de Monsieur GUILLEMOT délégué du Comité d'expansion économique à la zone Bretagne Centrale.

La concertation paraît désormais suffisamment approfondie pour envisager une action en commun, visant à atteindre les objectifs qui ont été définis. L'entente intercommunale (structure de réflexion) se transforme en Syndicat intercommunal d'équipement de la région de BOURBRIAC (S.I.E.R.B.).

Ce syndicat permet la réalisation et la gestion des projets ; il a pour objet :

- La création et la gestion d'une ou plusieurs zones d'activités pour l'expansion de la vie économique et le développement de l'emploi.
- La promotion d'équipements et d'animation touristiques
- La réflexion et la mise en place d'actions dans le domaine agricole.

La très grande majorité des communes de l'entente ont adhéré à ce syndicat, il sera donc très bientôt opérationnel.

& & & & & & & & & & & &

I N F O R M A T I O N S

Il serait possible de créer quelques lots d'une superficie agrandie , en façade sud du 2^e lotissement de Coat-Liou , pour répondre à un certain besoin qui pourrait s'exprimer . Toute personne intéressée est priée de s'adresser à la mairie .

Le bâtiment de l'ancien CEG , rue de l'armor , se transforme en logements locatifs pour les personnes âgées , en priorité . Ce sera une annexe du foyer-logements . Les appartements comprendront une petite cuisine équipée (2 plaques électriques - 1 évier - 1 réfrigérateur) . Ils offrent la possibilité d'équipements complémentaires (four électrique) . Des renseignements plus précis seront donnés avant la mise en service de ces logements . Les personnes âgées intéressées peuvent déjà s'inscrire ou se renseigner en mairie ou au foyer-logements .